



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 6 mai 2022

## Communiqué de presse

### RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ : LES BONNES PRATIQUES POUR GAGNER DU TEMPS

Vous souhaitez faire renouveler votre passeport (PSP) et/ou votre carte nationale d'identité (CNI). Nous vous indiquons les bonnes pratiques afin de faciliter vos démarches pour renouveler votre titre.

#### Conseil n°1 - PENSEZ À LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE !

Vous pouvez remplir une pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Cette démarche est facultative mais elle offre une alternative au formulaire CERFA papier. En effet, le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.

Attention ! La pré-demande en ligne de passeport ou de CNI ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.

#### Conseil n°2 – DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DANS LA MAIRIE DE VOTRE CHOIX !

Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes.

>>> Liste des communes équipées dans le Tarn-et-Garonne :

>>> Beaumont de Lomagne / Castelsarrasin / Caussade / Grisolles / Labastide-Saint-Pierre / Lafrançaise / Lauzerte / Moissac / Montauban / Montech / Nègrepelisse / Saint-Antonin-Noble-Val / Saint-Nicolas de La Grave / Valence d'Agen / Verdun-sur-Garonne



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Votre mairie vous propose un rendez-vous trop tardif ? **N'hésitez pas à déposer votre demande dans une autre commune**, celle de votre lieu de travail, de votre lieu de vacances.. En revanche, vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit. Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.

## **Conseil n°3 - SOYEZ ATTENTIFS AUX JUSTIFICATIFS ET AUX DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR !**

Peu de documents vous seront demandés pour renouveler votre titre mais de nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Vous devrez présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si vous avez fait votre pré-demande en ligne :

- votre CNI ou Passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- une photo d'identité de **moins de 6 mois et conforme** ;
- un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre pré-demande en ligne);  
la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)
- pour la CNI un timbre fiscal est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (25€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Sinon, la CNI est gratuite.

**En suivant ces trois conseils vous gagnerez du temps.  
Vous avez besoin d'aide ?  
N'hésitez pas à vous rapprocher du réseau France Services.**